



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 4423

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et stationnement
Vide Garage / Vide Grenier
22 avril 2018
Champ de Mars

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2211-1, L 2211-2, L 2212-5 et L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

VU le décret 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU l'ordonnance 2006-596 du 23 mai 2006 afférente à la partie législative du Code des Sports ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que l'Association Rallye Evolution 88 organise le 22 avril 2018 un vide-garage et vide grenier sur le parking du Champ de Mars ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation et le stationnement, éviter les encombrements et les accidents en raison de l'affluence à prévoir lors de cette manifestation ;

ARRETONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception de ceux des organisateurs, des services de Police, de Secours et de Lutte contre l'incendie, sont interdits le dimanche 22 avril 2018 de 05 h.00 à 18 h.00 sur le parking du Champ de Mars dans sa moitié basse, réservée à l'organisation, pour permettre l'installation des animations et des stands des exposants.

Article 2. - Pendant la durée de ces interdictions, les véhicules visés aux articles précédents devront emprunter les voies adjacentes et leurs conducteurs se conformer, à cet effet, aux injonctions et indications qui leur seront données sur place par les services de Police.

Article 3. - La signalisation nécessaire, déposée par les Services Techniques Municipaux, sera

mise en place par l'organisateur en liaison avec les Services de Police.

Article 4. - La surveillance de la signalisation s'effectuera sous la seule responsabilité des organisateurs pour tout dommage éventuel.

Article 5. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A REMIREMONT, le 03 avril 2018

Le Maire,

./. Jean HINGRAY

Patrice THOUVENOT

Acte rendu exécutoire après publication
le 03 avril 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Organisateur
- Centre Hospitalier
- Palais des Congrès
- Presse
- Affichage
- Chef de pôle TCV
- Agent de Maîtrise
- Dossier AVA